

Salle de réveillon



Vœux 2020



VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ 11 JANVIER 2020

Bonjour à toutes et à tous !!!

Nous sommes réunis ici ce matin
pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Alors au nom des agents de la collectivité,
des membres du CCAS et des conseillers
municipaux je vous souhaite à tous une très
bonne année 2020. Une année de joie et de
bonheur sur le plan personnel avec votre



famille et tous ceux qui vous sont chers. Une année de réussite et de concrétisation dans vos projets professionnels ou autre.

Ce moment privilégié des vœux est aussi l'occasion d'avoir une pensée pour tous les Radenacois. Une pensée comme à chaque fois pour ceux qui avaient l'occasion de venir habituellement se joindre à nous pour cette cérémonie et qui en sont empêchés. Nous ne sommes pas dans l'anonymat des grandes métropoles urbaines. C'est l'un des nombreux avantages de nos communes rurales.

Si le climat politique n'était pas si revendicatif, je dirais même parfois si vindicatif, tous les feux seraient au vert pour notre tissu économique. Le monde agricole se porte mieux après des années de crises. Les artisans ont leur carnet de commande bien rempli. Les salariés ont moins de difficulté à trouver de l'emploi. Le paradoxe aujourd'hui étant que ce sont les entreprises qui peinent à pourvoir les postes de recrutement qu'elles ont besoin. Nous le voyons bien la conjoncture est plus favorable et je souhaite à nos artisans de concrétiser en 2020 les projets qu'ils peuvent avoir à différents titres sur la commune.

Ces vœux s'adressent également aux forces vives de la commune que sont les associations. C'est une évidence que c'est l'ensemble des associations qui crée le lien le plus fort et le plus nécessaire à la vie de la commune et qui avec l'école justifie l'existence de notre commune.

Pour les nouveaux arrivants, si vous êtes dans cette salle, la meilleure façon de vous intégrer, de connaître du monde c'est d'aller frapper à la porte d'une ou l'autre de nos associations. Osez faire le premier pas, elles ont les bras ouverts et ne refusent jamais de bonnes volontés. L'année 2019 aura été riche d'animations (on pourra le constater tout à l'heure sur le diaporama). Je voudrais à la fois toutes les remercier et les féliciter pour l'image de notre commune qu'elles véhiculent.

Avec une mention particulière pour Tifen qui est allé au championnat de France de twirling à <u>Valence</u> sans oublier son origine

Cette cérémonie des vœux est aussi l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée.

Nous sommes 1076 habitants à Radenac. Notre démographie se porte bien. C'est une chance qui doit nous permettre d'être optimiste pour demain.

Nous avons enregistré à l'état civil 13 naissances contre 7 décès.

En matière d'urbanisme l'année 2019 aura été tout comme 2018 très prolifique.

Des habitations nouvelles sortent de terre. Là encore c'est plutôt une bonne nouvelle, conforté également par la vie qui réapparait dans des maisons anciennes qui ne trouvaient pas preneur.

Au niveau municipal le bilan est évidemment moins riche qu'en 2018.

En effet en 2018 nous avions réalisé les travaux d'aménagement du bourg. Cette réalisation importante nous a forcés à limiter les investissements en 2019. Mais nous avons quand même engagé des travaux ou des acquisitions importantes pour l'avenir de la commune.

Un chauffage électrique par rayonnement a été mis en place à l'église pour un budget de 32 500 € subventionné à hauteur de 50 %

Nous avons fait l'acquisition de matériel roulant : un tracteur et une épareuse pour un montant de 60 000 €. Malgré une livraison un peu tardive qui nous a contrariés dans le planning d'intervention nous pensons que cet investissement sera bénéfique pour la commune dans les années à venir.

Un programme conséquent de voirie 60000€, des travaux de mise aux normes pour les différents handicaps, l'achat de panneaux de signalisation routière complètent ces investissements.

La numérotation dans les villages et les lieux-dits va se poursuivre ...

Une innovation heureuse avec l'opération argent de poche a permis à quelques jeunes de la commune de mettre la main à la pâte. Outre le fait de réaliser des travaux manuels, ils ont pu se rendre compte de l'importance de travailler pour le bien de tous et nous avons tous apprécié la qualité du travail et des échanges que cela a pu occasionner.

Des échanges il y en a eu aussi avec l'école Saint Louis. L'inauguration du bourg au printemps dernier ne resterait pas aussi bien gravée dans nos mémoires s'il n'y avait pas eu cette intervention des enfants de l'école. Merci encore à eux, à la directrice et aux enseignantes.

Des partenariats comme ça, gagnant-gagnant, nous cherchons à les faire vivre. C'est le cas tous les ans avec la résidence Alexis Louer, c'est le cas aussi avec l'ADMR ou avec le centre de loisir qui a évolué dans son mode de fonctionnement. Ou encore avec les pompiers qui ont changé de caserne très récemment.

Toutefois l'acteur majeur et incontournable de partenariat avec les communes est l'intercommunalité. Pontivy communauté intervient dans de nombreux domaines, pas exclusivement pour la collecte des déchets ou l'eau potable et l'assainissement. Le conservatoire de musique de Pontivy intervient auprès de l'école et de nos enfants sans forcément que vous soyez au courant ... Une entreprise de la commune a pu bénéficier de l'aide à l'immobilier d'entreprise récemment. a presse cette semaine. D'autres s'apprêtent à faire de même.

Pontivy communauté aide grâce à ces fonds de concours (aide pour les lotissements, aide pour les travaux d'aménagement, aide pour certains bâtiments patrimoniaux, transport piscine ... et à son pacte de solidarité) les projets des communes. Le but n'est pas de tous les lister mais de partager l'idée que cette collectivité est aussi au service des petites communes même si des choses sont certainement à améliorer je suis convaincu que notre commune et que le service de proximité qu'elle représente ne pourra exister que grâce à une mutualisation intelligente à cette échelle de la communauté de communes.

Voilà le bilan d'une année écoulée.

Traditionnellement je poursuivais à cet instant de mon intervention sur les projets à venir. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y aura en mars prochain des élections municipales. Des pistes de réflexion ont été évoquées lors d'une réunion

publique qui s'est tenue le 13 décembre. Elles peuvent alimenter le débat et il appartient désormais aux candidats de définir un projet et de vous le présenter lors de profession de foie comme à chaque élection.

L'engagement d'élus est très enrichissant sur le plan personnel. Cet engagement auprès de nos administrés nous fait rencontrer des gens d'horizon très différents. Avec cette prise sur la réalité nous ne pouvons pas être manichéen ni dogmatique. Nous devons comprendre. C'est la citation de Spinoza que je vous avais faite l'année dernière : « ne pas se moquer, ne pas se lamenter, ne pas détester mais comprendre ». Elle fait toujours autant sens aujourd'hui. Je la complèterais d'une citation d'un autre Philosophe André Comte-Sponville qui nous invitait à "aimer la vie non pas parce qu'elle est belle, mais pour qu'elle soit belle". En effet on peut faire le choix d'être contemplatif, ou celui d'agir. Le volontarisme doit être dans l'ADN D des élus pour prendre notre destin en main et en toute modestie agir pour les autres à notre niveau.

Merci pour votre attention et une nouvelle fois très bonne année remplie de joie et de satisfaction.

Enfin, comme certains élus ont décidé de ne pas se représenter, je souhaiterais que l'on applaudisse leur engagement et le temps qu'ils ont pu consacrer à votre service.

Merci, vive RADENAC

SOMMAIRE

Vœux de la municipalité	Pages 1 – 3
Délibérations du conseil municipal	Pages 3 - 9
Etat Civil – Urbanisme – Infos communales	Page 10
Informations générales	Pages 11 - 12
Actualités	Pages 13 - 15
Associations	Pages 16 - 18
Autrefois	Page 19
Calendrier des fêtes	Page 20

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2019 Date de la convocation

22/10/2019
Date d'affichage
22/10/2019
Nombre de membres
Afférents au conseil
municipal : 10
En exercice : 8
Votants:

L'an 2019, le 28 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, Mme VÉRA Aurélie

Absente: Mme EVEN Magali

Excusé ayant donné procuration : M. PIRIO Philippe à M. GICQUEL David

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Objet de la délibération : Démission d'un conseiller (Délib. 2019-10-01)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu le 13 septembre 2019 le courrier de démission de madame Katell CORFMAT pour des raisons personnelles. Il précise que conformément à l'article L 2121-4 du code des collectivités territoriales stipule : "la démission d'un conseiller municipal est adressée au maire. Elle est définitive dès réception par le maire, qui en informe immédiatement le Préfet".

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Objet de la délibération : Demandes d'aide F.S.L. (Délib. 2019-10-02)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de deux dossiers d'aide au titre du fond de solidarité au logement (FSL) pour des impayés d'eau et d'électricité.

Le montant des impayés pour un dossier est de 216.73 € pour l'eau et 478.27 € pour l'électricité et pour l'autre dossier un montant de 151.93 € d'eau.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie ce jour, à 19 h 00, avant la séance du conseil municipal pour étudier avec précision ces demandes.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter un dossier au motif que les ressources du demandeur sont supérieures au plafond d'intervention du FSL et d'accorder une aide de 136.00 €.

Objet de la délibération : Garanti d'emprunt - Bretagne Sud Habitat (Délib. 2019-10-03)

Le conseil municipal à l'unanimité s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges de l'emprunt initialement garanti par COMMUNE de RADENAC, pour l'opération concernant les logements dans l'ancienne école Saint-Fiacre, rue du Tertre réalisé par l'Office Public de l'Habitat du Morbihan – Bretagne Sud Habitat.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrat de prévoyance (Délib. 2019-10-04)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le 08 octobre 2019 l'avenant au contrat de prévoyance collective de maintien de salaire.

Le taux de cotisation à compter du 1er janvier 2020 sera de 2.45 % représentant une augmentation de 10.85 %. Le Conseil Municipal prend acte de la décision conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014.

Objet de la délibération : Demandes de subvention Association (Délib. 2019-10-05A)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide à l'unanimité de voter le complément des subventions suivantes :

* OGEC Ecole Saint-Louis 1 477.00 € (Inauguration du Bourg)

* OGEC Ecole Saint-Louis 6 135.00 € (Exceptionnelle, pour aider à financer un équipement

numérique)

Il est précisé que le versement de la subvention de 6 135.00 € se fera en 3 fois.

Madame Aurélie VÉRA et monsieur Philippe PIRIO se sont abstenus pour le vote de ces subventions.

Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux Eglise (Délib. 2019-10-05B)

Aux travaux de menuiseries extérieures (portes et fenêtres) et de peinture, il faut rajouter la réfection des gouttières de l'Eglise. Le devis de la SARL MAHIEUX Couverture est 6 170.00 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle qu'un fond de concours de Pontivy Communauté peut venir en soutien aux communes à hauteur de 50 % au titre de la restauration du patrimoine.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux de réfection des gouttières de l'Eglise par la SARL MAHIEUX Couverture et sollicite l'aide de Pontivy Communauté au titre de la restauration du patrimoine.

Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux voiries 2020 (Délib. 2019-10-05C)

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux, informe l'Assemblée du nouveau coût estimé des travaux de voiries et apporte toutes les explications nécessaires.

Il est proposé de fixer l'enveloppe à la somme de 50 000 € H.T.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à **50 000 € H.T.** le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2020 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux de voirie.

Objet de la délibération : Garderie Périscolaire (Délib. 2019-10-06)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la garderie réalisée actuellement par l'école Saint-Louis se terminera le 06 novembre et fait part que l'école l'a sollicité pour la mise en place d'une garderie municipale.

Il est précisé que la demande ne porte que sur la garderie du soir de 16H30 à 18H30 et que celle du matin serait toujours gérée par l'école.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité l'A.D.M.R., compte tenu des délais impartis, pour pallier momentanément à ce service.

Après avoir délibéré et dans l'intérêt des familles, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de gérer ponctuellement la garderie du soir et de solliciter le service ADMR pour y pallier. Un point sera réalisé en fin d'année sur le fonctionnement de ce service.

Objet de la délibération : DGF 2020 : Recensement de la voirie communale au 31/12/2018 (Délib. 2019-10-07)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réviser le tableau des voies communales.

En effet, des créations de voies ont été réalisées (voies de différents lotissements) et n'ont pas été prises en compte dans le calcul de répartition de la dotation globale de fonctionnement pour une longueur de 550 mètres linéaires. La longueur totale de voirie communale au 31 décembre 2018 est donc de 54 671.00 mètres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le détail des voies communales tel que présenté ci-dessus.

<u>Objet de la délibération :</u> Chartre d'entretien des espaces des collectivités - Syndicat de la Vallée du Blavet (Délib. 2019-10-08)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la charte d'entretien des espaces des collectivités du bassin versant du Blavet a été réactualisée en 2019.

Monsieur le Maire apporte toutes les informations et explications relatives à cette nouvelle charte dont l'objectif est d'atteindre le zéro-phyto et d'adopter des pratiques plus respectueuses pour l'environnement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la charte d'entretien des espaces des collectivités réactualisée.

Objet de la délibération : Signature Acte Administratif (Délib. 2019-10-09 A & B)

Conformément aux articles L1311-13 et L1311-14 du code des collectivités territoriales, accordent aux maires la possibilité de recevoir et d'authentifier des actes passés en forme administrative.

Monsieur David GICQUEL, 1er adjoint, est nommé pour la signature des actes administratifs pour la durée du mandat pour la Commune de RADENAC.

De plus le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser un acte administratif pour la vente d'une partie de la voie communale n° 108 à M. Guillaume DERNANE et Mme Anne BINARD.

Objet de la délibération : Inventaires des cours d'eau et zones humides - Validation (Délib. 2019-10-10)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Pontivy Communauté de soumettre au conseil municipal la validation de la mise à jour des inventaires des cours d'eau et zones humides conformément au souhait du SAGE BLAVET.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la carte mise à jour et précise que cette demande ne respecte pas la méthodologie du SAGE car les acteurs locaux n'ont pas été associés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'inventaire des cours d'eau et zones humides.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Vente par adjudication (Délib. 2019-10-11)

Par courrier du 16 septembre 2019, le tribunal de grandes instances de VANNES informe la collectivité de la vente sur saisie immobilière de la maison située au 14 rue Anne de Bretagne et cadastrée AB 177 d'une superficie de 304 m².

L'audience d'orientation aura lieu le 19 novembre 2019 à 10 heures au TGI de Vannes sur une mise à prix de 8 000 Euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer à l'audience d'orientation et d'autoriser monsieur Kléber LE NORMAND, 3° Adjoint, à soutenir une enchère pour 8 000 € et des frais annexes le cas échéant en l'absence du Maire.

INFORMATIONS

* PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur Kléber LE NORMAND rend compte de la consultation pour l'achat de panneaux de signalisation et de numéros pour les maisons dans les villages et précise que trois sociétés ont été consultées. Il ne reste plus que quelques précisions sur les offres pour passer la commande. Le conseil sera informé des décisions prises.

* VOIRIES

La commune a décidé de participer au groupement de commande pour le programme de voiries 2020.

* AGRICULTEURS DE BRETAGNE

Les "Agriculteurs de Bretagne" est une association loi 1901 qui a été créée en 2012 dont les actions visent à redonner la parole aux agriculteurs et renforcer le dialogue avec le grand public. Monsieur Kléber LE NORMAND, participera à une réunion d'information qui se déroulera le vendredi 08 novembre 2019 à 14h00 à PLUMELIAU-BIEUZY.

* CIMETIERE

Un devis pour le remplacement de la pompe à eau a été sollicité.

* AMENAGEMENTS DE SECURITÉ

Le Conseil Départemental a été sollicité pour la réalisation de travaux de sécurité à la Renaissance et au Pont Saint-Fiacre sur la RD 11. Des analyses de vitesse et des comptages routiers vont être réalisés.

* CAMPAGNE DE LIMITATION DE RAGONDINS

La campagne de limitation des populations de ragondins a débuté, la remise des cages s'est faite le 23 octobre. Un grand merci pour nos piégeurs qui au titre de l'année 2018 ont piégés 120 ragondins.

* TRANSPORT A LA DEMANDE

Pontivy Communauté informe les usagers qu'ils auront la possibilité dès le 1er janvier 2020 d'utiliser le transport à la demande, sur réservation, du lundi au samedi. Ce service fonctionne en porte à point et offre trois allers/retours par jour.

* PONTIVY COMMUNAUTÉ

* Rapport d'activité 2018

Le rapport d'activité 2018 de Pontivy Communauté est consultable sur le site internet de la communauté.

* Statuts

Par arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019, les préfets du Morbihan et des Côtes d'Armor ont validé la modification des statuts de Pontivy Communauté qui fixe à 56 sièges la composition de l'organe délibérant après les élections municipales de 2020. La commune de RADENAC sera donc représentée par 2 personnes.

* Conservatoire

Le conservatoire de musique intervient à l'école Saint-Louis le mardi après-midi du 24 septembre au 28 janvier 2020 dans le cadre de l'apprentissage musical et chorégraphique en milieu scolaire.

* REPAS DU CCAS

Le repas du CCAS s'est déroulé le 15 octobre avec la participation des enfants de l'école Saint-Louis. Il est souligné la qualité et la convivialité de cette journée.

* ACHAT DE TERRAIN

L'entreprise YC CHAUFFAGE, par courrier du 23/10/2019 confirme sa demande d'acquisition d'un terrain situé dans la future zone artisanale.

* VENTE DE TERRAIN

La signature de l'acte de vente de la parcelle dans le lotissement Le Clos du Parc (Lot 8) se déroulera le 04 novembre 2019.

* ENEDIS

La société LINKELEC passera sur la commune de RADENAC à compter du 02 novembre pour la pose du compteur linky pour les personnes qui n'ont pu être présentes lors du précédent passage.

* PLANTATIONS

Monsieur Kléber LE NORMAND fait un compte rendu des démarches effectuées pour le boisement de différentes parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Séance du 9 décembre

03/12/2019		
Date d'affichage		
03/12/2019		
Nombre de membres		
Afférents au conseil		
municipal : 10		
En exercice : 9		
Votants :		

Date de la convocation

L'an 2019, le 9 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie

Absente: Mme EVEN Magali

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Objet de la délibération : Aménagement du bourg lot 2 - Clôture + pénalités (Délib. 2019/12/01)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision de résiliation du marché lot 2 attribué à l'entreprise LE PUIL Paysages de Loudéac et propose d'appliquer des pénalités de retard.

Le Cabinet ERSILIE, maître d'œuvre pour cette opération propose l'application des pénalités de retard conformément au CCAP à savoir 16 jours multipliés par 500 € soit 8 000.00 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la clôture définitive de ce marché lot 2 et fixe à 8 000 € le montant des pénalités de retard.

Objet de la délibération : Suppression poste d'animation + Tableau des effectifs (Délib. 2019/12/02A &B)

Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et la modification du tableau des effectifs à compter du **1er janvier 2020**.

L'agent concerné sera embauché à temps complet sur la commune de PLEUGRIFFET.

Objet de la délibération : Recrutement d'un agent contractuel (Délib. 2019/12/02C)

Il est proposé de réorganiser les services de la mairie et de créer dans un premier temps un poste d'agent d'entretien contractuel qui occuperait les fonctions d'entretien des différents locaux, de l'aide à la cantine et de la garderie périscolaire.

Cet agent travaillerait sur une base de 24 heures par semaines d'école et 12 heures lors des vacances scolaires. Son temps de travail annualisé.

Le conseil municipal valide (à la majorité) le principe de création d'un emploi contractuel à compter du 1er janvier 2020 et autorise monsieur le Maire à effectuer le recrutement.

Objet de la délibération : Acquisition parcelle AB 177 (Délib. 2019/12/03)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2017/06/03 du 15 juin 2017 relative à l'acquisition de la maison d'habitation située au 14 rue Anne de Bretagne et cadastrée AB 177 d'une superficie de 304 m².

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux, a participé à l'audience d'orientation du tribunal administratif de Vannes le 19 novembre 2019 et précise que la mise à prix de ce bien est de 8 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la décision du 15/06/2017 d'acquérir la parcelle AB 177 d'une superficie de 304 m² appartenant à monsieur André DEWADDER.

Objet de la délibération : ALSH Tarifs 2020

Bordereau reporté au prochain conseil municipal

Objet de la délibération : Tarifs 2020 (Délib. 2019/12/05)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1er janvier 2020 les tarifs suivants :

1) Photocopies 2020

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto)	0.30 €
- La photocopie pour les associations (A4 Recto)	0.15 €
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto)	0.56 €
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto)	0.28€

2) Salle Saint-Fiacre 2020

Les tarifs de la location de la salle Saint-Fiacre sont consultables en mairie ou sur le site internet.

Il est précisé:

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de RADENAC,
- que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations Radenacoises 200 couverts,
- que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café,
- que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant,
- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.
- qu'un forfait de 75 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

Il est précisé que la location de vaisselle se fera par tranche de 20 couverts (comprenant 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café).

4) Concession du cimetière 2020

- 75.00 € pour une concession de 15 ans,
- 106,00 € pour une concession trentenaire,
- **212.00** € pour une concession cinquantenaire.

5) Columbarium 2020

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **382.00 €** pour 15 ans,
- **735.00 €** pour 30 ans
- 1179 € pour 50 ans

6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2020

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de 17.00 € par jour,
- une caution de **60,00** € qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

7) Divers 2020

Le forfait de la location de la vaisselle pour la Paroisse de RADENAC lors du pardon de la Saint-Fiacre est fixé à **142.00** € (délibération initiale du 26/09/2011).

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Objet de la délibération : Avance remboursable de la Commune au budget "Panneaux Photovoltaïques" (Délib. 2019/12/06A)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire une avance de trésorerie d'un montant de 1030 € au budget panneaux photovoltaïques.

Il est précisé que le remboursement sera effectué dès le virement du nouvel emprunt.

Objet de la délibération : Remboursement anticipé emprunt (Délib. 2019/12/06B)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de remboursement anticipé de l'emprunt contracté en 2014 pour la réalisation de panneaux photovoltaïques.

Le montant dû au 30 novembre 2019 est de **39 287.25 €** dont 34 157.65 € de capital et 5 130.00 € d'indemnités actuarielles.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement anticipé de l'emprunt réalisé en 2014.

Objet de la délibération : Emprunt 44 K€ - Budget panneaux photovoltaïques (Délib. 2019/12/06C)

Monsieur le maire soumet à l'assemblée les propositions d'emprunt pour un montant de 44 000 € destiné au budget "Panneaux Photovoltaïques".

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'ARKEA Banque Entreprise et institutionnels (Crédit Mutuel de Bretagne) pour un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 44 K€,Durée : 180 mois,Type de taux : Fixe,Taux : 0.61 %

- Frais de dossier 150 €.

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie (Délib. 2019/12/07)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie avec ARKEA Banque arrive à échéance le 18/12/2019 et soumet la proposition de renouvellement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition d'ARKEA Banque Entreprise et Institutionnels (Crédit Mutuel de Bretagne) pour le renouvellement de la ligne de trésorerie, ayant les caractéristiques suivantes :

* Montant: 80 000 €

* Durée: 1 an

* Taux d'intérêts : TI 3 mois + marge de 0,80 % sur base de 360 jours.

* Commission d'engagement : 250 €.

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 4 : Budget Commune (Délib. 2019/12/08)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

Objet de la délibération : Contrôle des poteaux incendie (Délib. 2019/12/09)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les propositions d'entretien des bouches et poteaux d'incendie et précise que la demande porte sur 9 poteaux.

Le coût par poteau incendie est de 37.00 € H.T.

Le conseil municipal après avoir délibéré retient la proposition de STGS.

Objet de la délibération : Maison vicariale : Conseils du CAUE (Délib. 2019/12/10)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'intervention du CAUE concernant des conseils pour la réhabilitation de l'ancienne maison vicariale à Saint-Fiacre.

Le montant forfaitaire de cette prestation est de 500 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation au CAUE.

INFORMATIONS

Raticide - souricide

Le conseil valide l'achat de raticide.

Campagne de ragondins

La commune de RADENAC participe au programme de limitation des populations de ragondins et rats musqués dans le département. Pour cette année, les 7 piégeurs ont réalisé 110 prises. Les piégeurs se retrouveront le 07 décembre chez Francis MOZET pour un repas en commun avec leur conjoint.

Panneaux de signalisation

La société LACROIX Signalisation est retenue pour l'achat des différents panneaux de signalisation ainsi que la numérotation des villages.

Elections municipales 2020

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Pour cette élection la date limite d'inscription sur les listes électorales est <u>fixée au 7 février 2020</u>, contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Opération de boisement

Monsieur Kléber LE NORMAND fait le point des opérations de reboisement et précise qu'il a rencontré monsieur Laurent PIOLINE de l'Office Nation des Forêts. Il est précisé que les décisions relèvent de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Aménagement de sécurité

Par courrier du 05 novembre 2019, le conseil départemental va procéder à des analyses de vitesse et comptages routiers sur la route départemental n° 11 aux lieux-dits « La Renaissance » et « Pont Saint-Fiacre ».

Déchetterie de "Kérorien"

La préfecture du Morbihan a enregistré le 24 octobre 2019 la déclaration de Pontivy Communauté de créer une déchetterie au lieudit "Kérorien" sur la commune de CRÉDIN.

Réunion publique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la municipalité organise le vendredi 13 décembre 2019 aux Lutins une réunion d'information sur l'avenir de la commune, sur le rôle de l'élu et le fonctionnement d'une petite collectivité.

Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux à la population se déroulera le samedi 11 janvier 2020 à 11H00 à la salle Saint-Fiacre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

COMMISSION BULLETIN COMMUNAL

Pour la dernière fois du mandat, les membres de la commission se sont réunis le mardi 14 janvier pour la préparation du bulletin de janvier.

ETAT CIVIL

Naissances

2 naissances : 1 fille et 1 garçon (selon la volonté des familles : pas d'information dans la presse).

Décès

Le 14 novembre à RADENAC : Marcel LE METAYER, 81 ans, le pont St-Fiacre.

Le 30 novembre à PLEUGRIFFET : Thérèse CLÉQUIN, 88 ans, 8, rue du stade.

Le 6 janvier à RADENAC : Daniel DABOUDET, 65 ans, 5, rue du verger.

Le 19 janvier à RADENAC, Marie Thérèse LE QUINTREC, 90 ans, 2, Place de l'église

Avis de mention de décès

Le 24 octobre à PONTIVY : Odile GICQUEL, née à Saint-Fiacre le 10 août 1935.

Le 12 novembre à AUGAN : Arsène BOULÉ, né à Cassac le 26 septembre 1930.

Le 24 décembre à JOSSELIN, Marie CHARLES, née à Cassac le 01 juillet 1930

Le 25 décembre à RIS-ORANGIS (91), Armande MESSAGER née au Moulin le 24 septembre 1916



Permis de construire

Mme Gilette LE TARNEC, Les Gohigneux : GARAGE M. Sébastien ROBINO, 35, Drénidan : EXTENSION

M. David LE CORRE, 19, rue de la maladrie : HABITATION

M. Mme MARDONES, Cassac: HABITATION

Déclarations de travaux

M. Michel LE TARNEC, Kervallo : ABRI DE JARDIN Mme Marie-Thérèse HALGAND, La Bottine : division de parcelle.

INFORMATIONS COMMUNALES



ELAGAGE D'ARBRES

Les propriétaires ont le devoir d'élaguer les arbres en bordure des voies publiques (chemin ruraux et voies communales). C'est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement des réseaux de téléphone et d'électricité. Par ailleurs, des cars scolaires ou des camions peuvent avoir des difficultés lors des croisements avec d'autres véhicules si les branches avancent sur la route. L'élagage facilite également le passage des engins agricoles.

Nous demandons donc à tous les propriétaires de terrains, en limite du domaine public, de faire le nécessaire s'il y a lieu.



INFORMATIONS GÉNÉRALES







Plastiques, boîtes métaliques, briques, cartons.



PAPIERS

Journaux. magazines, prospectus, papier.



VERRES

Boutelles, bocaux, pots.



COMPOSTAGE

Déchets verts Déchets de cuisine (restes, marc de café, coquilles d'oeufs, épluchures, ...)



Vētements Chaussures par paire Linge de maison Maroquinerie



























Pontivy

Communauté



Réduire ses déchek

Chaque année un habitant de Pontivy Communauté produit en moyenne 550 kg de déchets... Control TROP !

Dans la cuisine, cela représente 11kg de nourriture encore consommable dont 4kg. encore emballée ! Soit 220 euros qui partent à la poubelle chaque année (pour une famille de 4 personnes)

ues estuces



Je fais une liste de courses

Ge vérifie ce qu'il me reste dans mon réfrigérateur. En anticipant, l'achète exactement de dont l'ai besoin)



J'organise le réfrigérateur (les produits à péremption proche sont placés sur le devant).



Je cuisine les restes (pour des idées recettes : recettes.de/restes). Pour ce qui ne peut plus se cuisiner pensez à vos animaux ou au compod



Je préfère l'eau du robinet (de très bonne qualité dans le Morbihan, plus de 35 analyses sont réalisées sur l'ensemble du territoire par an, elle est aussi 100 fois moins chère que l'eau en bouteille!



Je troque mon sopalin contre de belles serviettes en tissu.

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

La Croix-Guillard à RÉGUINY Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars Lundi de 14 h à 17 h Mercredi de 14 h à 17 h Samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

CENTRE DE SECOURS DE RÉGUINY

Pour réaliser un historique de la caserne, le centre de secours de RÉGUINY recherche des documents, photos, coupures de presse, témoignages, vieux calendriers.... Tout ce qui peut avoir un lien avec le centre.

Contact : Alain MONTIEGE, sapeur-pompier

alain.montiege@orange



Le service de transport à la demande intercommunal de Pontivy Communauté évolue à partir du 1^{er} janvier 2020. Désormais du lundi au samedi, le transport à la demande vous permet de vous déplacer. La prise en charge s'effectue devant votre domicile pour une arrivée au point d'arrêt à 9 h 30, 11 h 30, 14 h 30. Le retour est possible à 11 h 30, 14 h 30, 17 h 30.

Vous pouvez ainsi vous rendre au Centre Hospitalier du Centre-Bretagne.

Réservez votre trajet la veille avant 16 h. Tarif 2 € l'aller.

Vous pouvez consulter le site de Pontivy Communauté :

www.pontivy-communaute.bzh rubrique "Vivre ici/transports"

<u>PLUi</u>

Nouveau calendrier prévisionnel

- Fin d'année 2019 : arrêt du projet de PLUi en conseil communautaire.
- Janvier/février/mars 2020 : consultation des PPA et des communes : *chaque conseil municipal devra délibérer sur le projet de PLUi avant l'échéance des élections municipales*
- Printemps 2020 : enquête publique Rentrée 2020 : approbation du PLUi

Conséquences sur la délivrance des autorisations d'urbanisme

Le report du calendrier d'élaboration du PLUi n'a aucun impact sur la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ainsi, un CU délivré aujourd'hui ne cristallisera aucun droit si la parcelle objet du CU devient inconstructible au PLUi. En effet, le sursis à statuer doit être opposé, lorsque les conditions sont réunies, dès la tenue du débat sur le PADD, si l'avancement du futur plan est suffisant : c'est le cas lorsque le projet de plan permet de localiser les zones affectées par les modifications envisagées et s'il contient des précisions suffisantes sur la nature de ces modifications. En l'espèce, ces modifications sont parfaitement connues depuis le 1er arrêt du projet de PLUi en février 2019. Les demandes d'autorisation d'urbanisme, déposées jusqu'à l'approbation du PLUi, seront instruites selon les règles du document d'urbanisme en vigueur en tenant compte également des futures règles du PLUi.

MONOXYDE DE CARBONE : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore.

Il touche chaque année plus d'un millier de foyers.



Les symptômes sont des maux de tête, des vomissements, des vertiges

Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- * Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée.
- * Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- * N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage...

En savoir plus : www.prevention-maison.fr Institut National de Prévention et d'Education pour la

Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE



Le Conseil Départemental du Morbihan vous offre la possibilité de déposer et de suivre votre demande d'A.P.A. directement en ligne site morbihan.fr.

Simple d'utilisation ce service permet de déposer tout type de demande de chez vous, qu'il s'agisse d'une $1^{\text{ère}}$ demande, d'un renouvellement ou d'une révision suite à un changement de situation en

vous connectant sur morbihan.fr (rubrique personnes âgées/aides départementales).

En quelques clics, votre demande est transmise directement au service qui prendra contact avec vous.

Durant la phase d'instruction, en vous reconnectant à partir de votre espace personnel, vous pourrez suivre l'avancement de votre demande.

ACTUALITÉS

REPAS DES CLASSES 9

Le samedi 19 octobre 2019, la classe "9" de RADENAC s'est réunie chez "Jo et Carmen" autour de Noélie LE MOIGNIC née en juillet 2019 sur les genoux d'Odile LE GUENNEC et Monsieur Albert GAVAUD, doyens de la fête, 90 ans.

Entre rencontres et retrouvailles, l'humeur était à l'humour et à la danse. Le rendez-vous a tenu toutes ses promesses... Ce cocktail multigénérationnel a permis de beaux moments et de nombreux souvenirs.

Alors pour la classe "9" de RADENAC : "On s'était dit RDV dans 10 ans"



LUTTE CONTRE LES RAGONDINS



Chaque année, une campagne de limitation des populations de ragondins est organisée sur notre territoire en partenariat avec les piégeurs bénévoles et la FDGDON 56.

Cette démarche, engagée sur notre commune depuis de nombreuses années, répond à une **obligation** qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de ces nuisibles sur leur commune. (Arrêté Préfectoral du 26 mars 2013).

Ces animaux très prolifiques (un couple engendre 90 individus en 2 ans) occasionnent des dégâts aux cultures et fragilisent les ouvrages hydrauliques en creusant des terriers.

De plus, ils sont porteurs de la **leptospirose**, maladie véhiculée par leur urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct avec les animaux ou en ayant un contact avec les eaux souillées par ce rongeur. C'est pourquoi il est demandé de respecter le travail des piégeurs qui déposent régulièrement des cages le long des cours d'eau et plans d'eau.

Pour RADENAC, la campagne a débuté le mercredi 23 octobre et s'est terminée le 29 novembre.

GESTES QUI SAUVENT

Le samedi 2 novembre, à la salle Les Lutins, 6 personnes ont assisté à la formation aux gestes qui sauvent dispensée par les pompiers de RÉGUINY.



CALENDRIER DES FÊTES

Le vendredi 29 novembre, les présidents (es) d'associations se sont réunis à la salle Les Lutins pour l'élaboration du calendrier des fêtes 2020.

ARBRE DE NOEL

Le vendredi 6 décembre, les enfants de l'école Saint-Louis ont présenté leur spectacle aux parents. Le Père Noël est passé récompenser les enfants après leur prestation.





RENDEZ-VOUS CITOYEN

Le vendredi 13 décembre, à la salle Les Lutins, une réunion d'information ouverte à tous a été organisée par la municipalité pour informer sur la fonction d'élu d'une petite commune et le fonctionnement d'une collectivité locale. La vingtaine de personnes présentes a pu échanger et soumettre ses idées et réflexions.



CONFÉRENCE: ATELIERS D'ÉQUILIBRE

Le jeudi 9 janvier à la salle les Lutins, présentation des ateliers d'équilibre et prévention des chutes. Un cycle de 15 séances d'une heure par semaine est proposé aux personnes de plus de 60 ans et une participation de 20 € est demandée à chaque participant pour l'ensemble des séances.

Au cours de ces séances, votre condition physique et votre équilibre seront évalués et vous apprendrez comment entretenir vos capacités physiques, y compris à la maison, avec des exercices adaptés dans une ambiance conviviale. Les séances débuteront le vendredi 24 janvier de 11 h à 12 h à la salle Les Lutins.



ASSOCIATIONS

A.D.M.R.

Le vendredi 22 novembre à LANTILLAC, Jean LE MAY, président de l'ADMR a réuni les employés, les bénévoles et les Maires des communes de LANTILLAC, PLEUGRIFFET, RADENAC et RÉGUINY autour d'un repas servi à la salle polyvalente, pour honorer le départ en retraite de Mesdames Josiane LE BOUQUIN, Monique HARCILLON et Annie TARDIVEL. Madame Claudine LE MESTRE, bénévole a aussi été remerciée. Elle sera remplacée par Madame Pascale DONADIEU. L'association compte 18 bénévoles et 18 salariées.



COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 13 octobre : assemblée générale

VIGILANTE

Raclette du samedi 16 novembre







RAJ: halloween du samedi 26 octobre

ASSOCIATION PLEIN AIR

Planning premier trimestre

Dates	Départ Heure	Randonnée	Lieu arrivée
S 18-01	PLEUGRIFFET	TREGANTEUR	Eglise de
	13h30		GUÉGON
M 22-01	RADENAC	KERGUÉHENNEC	Parking du bas
	13h30		
S 01-02	RADENAC	CHAPELLE	Parking Mairie
	13h30	NEUVE	
M 12-02	RADENAC	Rando des Picouras	Parking école de
	13h30		CRUGUEL
S 15-02	PLEUGRIFFET	HÈLLÈAN	Parking église
	13h30		
S 29-02	PLEUGRIFFET	LIZIO	Parking du Val
	13h30		Jouin
M 11-03	RADENAC	St JEAN	Parking cimetière
	13h30	BRÉVELAY	
S 14-03	RADENAC	St AVÉ	Eglise St AVÉ
	13h30		-
S 28-03	RADENAC	PLUMELIN	Salle polyvalente
	13h30		• •
S 04-04	RÉGUINY	MALGUÈNAC	Salle des sports
	14h00	(13km)	
S 18-04		Repas du club	
		-	

Raymonde BLANDEL	06 33 65 98 89
Bernadette GICQUEL	06 18 27 41 45
Gérard MILETTO	06 73 12 41 52



A.L.S.H.

Pendant les vacances de février et d'avril l'accueil de loisirs aura lieu à RADENAC à la salle Les Lutins.

Et pendant ce temps-là, à l'école faint Louis ...



Novembro-Décembre

Los clèves de l'école Faint Louis nous ent présents un beau spectacle pour l'arbre de Noël sur le thème du « Voyage dans le temps »

ont présenté « Voyago dans le temps »

◆ Itvant les vacances, les élèves ent eu le privilège de rencontrer le père-noël. Le dernier s'était déplacé exceptionnellement à l'école.

Marci Bro-Nost 11



Duran la période de l'Itwent, les élèves de l'école partien à une collecte de dons pour les restor du cœur

biais d'un calondrior do l'Itvent inversé.

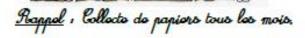
Un grand morci aux olivos pour lour participation !!

 Los olòvos do ce1/ce2 ainsi quo los G5 ot CP ont dobutó los sóancos do piscino.

Et le reste de l'année ...

- ◆ Séances de piscine prévues aussi pour les CM.
 - ◆Représentation musicale
 - ◆Carnaval, sorties scolaires, etc _









Collecte de papiers

L'école Saint Louis

collecte les papiers afin d'aider au financement des projets pédagogiques.

Pour participer à cette action :









AUTREFOIS

INAUGURATION DU CONGELATEUR COLLECTIF

Rue de la Maladrie en 1963



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JANVIER				
Samedi	11	CÉRÉMONIE DES VOEUX	MUNICIPALITÉ	
Vendredi	24	GALETTE DES ROIS	GYM-MUSCU	
FEVRIER				
Samedi	1	SOIREE SAVOYARDE	R.A.J.	
MARS				
Samedi	7	REPAS	ACCA	
Samedi	14	BELOTE	RAJ	
Dimanche	15	Elections municipales		
Jeudi	19	CARNAVAL	A.P.E.L.	
Dimanche	22	Elections municipales		
Jeudi	26	LOTO	CLUB DES FOUGERES	
Samedi	28	PLATS A EMPORTER	VIGILANTE	
Dimanche	29	CONCOURS DE PECHE QUILLIAN	ACCA	
AVRIL				
Samedi	4	SALON DU BIEN ETRE		
Dimanche	5	SALON DU BIEN ETRE		
Vendredi	10	PORTES OUVERTES	Ecole St-Louis	
Dimanche	12	CHASSE A L'ŒUF		
Dimanche	12	CONCOURS DE PECHE QUILLIAN	ACCA	
Dimanche	19	COURSE CYCLISTE "Tour de Pontivy"		
MAI				
Vendredi	1	Randonnée pédestre + vide greniers	COMITE DES FETES	
Dimanche	3	CONCOURS DE PECHE	Amicale Pêcheurs	
Samedi	23	Assemblée générale	VIGILANTE	
Jeudi	28	LOTO	CLUB DES FOUGERES	
JUIN				
Samedi	6	Bourse ou loto	A.P.E.L.	
Dimanche	7	Assemblée générale	ACCA	
Dimanche	14	Tournoi de football	VIGILANTE	
Samedi	20	KERMESSE de l'école	O.G.E.C.	
JUILLET				
Jeudi	9	LOTO	CLUB DES FOUGERES	
AOUT				
SEPTEMBRE				
Jeudi	10	LOTO	CLUB DES FOUGERES	
Samedi	12	BALL TRAP	A.C.C.A	
Dimanche	13	BALL TRAP	A.C.C.A	
Samedi	19	REPAS 10 ANS	Amicale pêcheurs	
Samedi	26	PLATS A EMPORTER	VIGILANTE	
OCTOBRE				
Samedi	24	HALLOWEEN	R.A.J.	
NOVEMBRE		. 1		
Samedi	7	Bourse puériculture	APPEL	
Samedi	21	RACLETTE	VIGILANTE	
DECEMBRE		1		
\/ond===d:	4 ou	ADDDE DE NOEL	A D F !	
Vendredi	11 21	ARBRE DE NOEL	A.P.E.L.	
Jeudi	31	REVEILLON	COMITE DES FETES	